

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, on en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 46 fr. Six mois, 24 fr. Trois mois, 13 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 1 fr. 25 centimes la ligne. Les annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows for 15 Jeudi, 16 Vend., 17 Samedi.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES. Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows for 7 h. 30' du matin, 7 heures du soir, 10 heures du soir.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 10 Janvier 1863

BULLETIN

La France annonce que la séance d'ouverture de la session législative aura lieu à deux heures dans la salle des États.

Le lendemain 13 janvier, le Sénat et le Corps législatif se réuniront pour constituer leurs bureaux.

On annonce que le Sénat sera convoqué dans ses bureaux jeudi, 15, pour nommer la commission de l'Adresse qui, aux termes du règlement, doit être composée de dix membres.

La discussion de l'Adresse commencera au Sénat, à la fin de janvier, et au Corps législatif, vers le 15 février.

Les obsèques de Mgr. l'archevêque de Paris ont été célébrées hier matin à Notre-Dame. La foule immense qui s'est portée sur le passage du cortège funèbre, le pieux recueillement de tous les assistants attestent combien les vertus de l'éminent prélat, dit le Constitutionnel, étaient appréciées par la population parisienne, et quels vifs regrets sa mort a causés dans toutes les classes.

Les modifications ministérielles qui s'opèrent en Turquie, rapprochées, dit notre correspondance, des faits assez obscurs qui ont trait à la situation de la Grèce, rendent à la question d'Orient une importance qui sera momentanée, mais qui n'exige pas moins des explications précises. L'Angleterre, nous l'avons dit, il y a déjà longtemps, joue un rôle qui peut être généreux à ses yeux, mais qui n'est pas inspiré par des sentiments purement platoniques. Qu'elle aime les Grecs au point de se priver des îles Ioniennes et de sa station navale de Corfou, pour la seule satisfaction d'un petit peuple et sans aucune arrière pensée concernant les progrès de sa propre influence, en Orient, c'est ce que personne, même au-delà du détroit, n'oserait soutenir sans rire. Aussi faut-il ne point se lasser de préciser la situation de chacun,

quelles que soient les équivoques semées à plaisir par divers journaux étrangers.

Le Times dit que la cession des îles Ioniennes à la Grèce aura lieu aussitôt que l'Autriche ne craindra plus que les îles Ioniennes échoient à une grande puissance.

Le Morning Post est plus réservé sur la question de cession des îles Ioniennes.

Le journal la France dit que le roi des Belges a envoyé son chef de cabinet à Lisbonne afin de décider le prince Ferdinand à accepter le trône de Grèce.

La Russie proposerait aux Hellènes un prince bavarois.

Le gouvernement espagnol a, dit-on, le projet de déclarer Ceuta et Melilla ports libres afin de faire concurrence au port anglais de Gibraltar.

L'Osservatore romano publie le discours adressé par le Pape aux officiers de l'armée française. Voici la phrase saillante de ce document : « Si l'armée française est glorieuse par sa valeur dans les combats et par sa discipline en temps de paix, elle l'est encore plus par la mission qu'elle remplit ici, car elle est la noble instrument dont Dieu se sert pour soutenir les droits légitimes du chef de la religion catholique. »

Les nouvelles du Maroc sont assez fâcheuses. La tranquillité qui existait depuis la dernière expédition d'Ouchda et des Beni-Snassem a tout à coup été troublée par suite de l'état d'anarchie où se trouvent plongées les provinces limitrophes de l'Algérie.

Une lettre du Mexique nous apprend que le 17 novembre l'amiral Jurién de La Gravière était parti pour Tampico. Cette ville avait été prise sans coup férir. L'amiral dirigeait des expéditions dans le pays pour s'emparer des mulets. La santé générale de l'armée était assez satisfaisante.

Le gros de l'armée est toujours à Orizaba avec le général Forey. On attend de France des mulets.

Mais par degrés Brant devint silencieux et se contenta d'écouter, un sourire incrédule et ironique sur les lèvres, les merveilleuses histoires des conquêtes amoureuses de son compagnon pendant tout son voyage, et surtout à toutes ses étapes dans les petites villes. Ce dernier, d'une loquacité inépuisable, allait jusqu'à prétendre qu'à Christiania même au moment de son départ, deux douzaines de beaux yeux, au moins, avaient versé des larmes de quoi remplir cinq fois la coupe des adieux.

« Bah ! contes bleus que tout cela ! grommela Brant, en regardant le ciel avec inquiétude, car le temps était sombre, et une ondée se préparait.

— Contes bleus, dis-tu ! le diable m'emporte si ces prétendus contes ne sont pas la pure vérité. Il t'est facile de jouer le philosophe, à toi dont les femmes ne s'occupent jamais ! Mais écoute une anecdote : Un matin que nous traversions la petite ville de S., et que je me rendais à...

— Peu m'importe, ma foi, où tu allais ! Fais-moi grâce de tes maudites anecdotes. Peste ! quel vent désagréable et comme les nuages s'amoncellent ! Nous aurons bien sûr une bonne averse. Qu'en dis-tu, l'ami ?

Et il poussa dans les côtes le conducteur de la voiture.

« Par tous les diables, que voulez-vous ? s'écria

Les lettres de New-York, 27 décembre, disent que les confédérés ont évacué Winchester et qu'ils se sont retirés à Stanton (Virginie).

Une proclamation du général Davis déclare que Butler et ses officiers seront pendus, s'ils tombent entre les mains des confédérés. — La même peine est réservée aux esclaves pris les armes à la main, ainsi qu'aux officiers qui les commandent.

A. LAYTOU.

Nous apprenons que le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie vient d'être appelé par S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics à examiner la question des sucres dans toutes ses parties, tant au point de vue de la consommation intérieure que du régime de l'exportation et des intérêts maritimes. (Constitutionnel.) Virtu.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Vienne, 8 janvier.

La Gazette du Danube dit : Nous espérons que le moment viendra bientôt où une véritable concorde entre la Prusse et l'Autriche sera considérée comme indispensable aux progrès de l'Allemagne, au maintien de la paix et de l'équilibre de l'Europe. La Prusse peut atteindre une grande prospérité en renonçant à sa jalousie traditionnelle vis-à-vis de l'Autriche.

Madrid, 8 janvier.

M. Mon a appuyé, dans la séance des Cortès, l'amendement de l'adresse relatif au Mexique. Il a combattu la politique du ministère et la conduite du général Prim.

On mande Berlin :

La Gazette de la Croix engage le roi de Prusse à commencer la lutte contre la démocratie, et à empêcher la Chambre de s'emparer de la puissance nécessaire à la couronne.

— Le Morning-Post explique ainsi les modifications ministérielles qui viennent d'avoir lieu à Constantinople :

Le Sultan était mécontent de ses ministres qui n'ont pas obligé le Montenegro à remplir ses promesses, les Serbes à réduire leurs forces militaires, comme ils s'y étaient engagés.

Le Sultan est déterminé à lutter contre la source de ces insultes, qui est la Russie, laquelle fomenté les insurrections ; il veut que ses ministres ne se bornent pas à des réformes apparentes.

Abdul-Azis a commandé 4 bâtiments cuirassés en Angleterre ; il ne veut pas permettre à la Russie d'ex-

ce dernier avec colère en se retournant à demi et interrompant sa chanson.

— Crois-tu que nous aurons de la pluie ? — Eh ! oui, sans doute, et une fameuse encore ! Le bon Dieu sait bien ce qu'il nous faut !

Puis le vieux paysan reprit avec indifférence son fouet et sa chanson, laissant ces messieurs fort mécontents de son exclamation de joie, et plus encore de l'état menaçant de ciel.

« Parle, vieil ours, sommes-nous loin d'une auberge ? Ce n'est, parbleu, pas amusant du tout d'être en route par un temps pareil ! » dit à son tour Kornelli.

Plus jeune que son compagnon, il avait aussi une stature plus haute et plus élancée, et son visage, quoique fort bruni par le soleil, était cependant assez beau et assez agréable pour donner quelque air de vraisemblance aux succès dont il se vantait si volontiers.

« Nous sommes à un mille de la prochaine station » répondit le paysan avec un flegme imperturbable.

La pluie, d'abord légère, commençait à tomber à torrents, et des épais et sombres nuages en présageaient la longue durée.

« N'y a-t-il pas dans le voisinage de maison où l'on pût trouver un asile ? Celle du receveur des

contributions, par exemple, ou bien le presbytère, demanda Brant en s'enveloppant la tête de son manteau.

— Le pasteur habite à une grande distance de la route, et le receveur à cinq quarts de mille d'ici ; mais, si ces messieurs le désirent, je peux les conduire au domaine d'Engelvik ; nous en sommes tout près.

— Pas mal pensé ! s'écria Kornelli ; avec un peu d'audace, la chose est facile. A qui appartient cette propriété ?

— Au baron Lindorm. Comme il reçoit beaucoup de monde, je suppose qu'il aura bien un gîte pour ces messieurs.

— Cela ne fait pas de doute, dit Kornelli, en se frottant les mains, nous connaissons tous les deux le baron ; allons, fouette, et va rondement.

— Oui, va rondement ! c'est l'éternel refrain. Mais, messieurs les voyageurs ne sont pas prodiges de pourboires ; aussi je vous prévins que je ne vous conduis à Engelvik qu'à la condition de recevoir la totalité du prix de la course jusqu'au relais.

— Sois tranquille, répondit Brant ; ne ménage point trop les chevaux, et je ne ménagerai pas non plus mes espèces.

— A la bonne heure, voilà qui est parler !

Il fit claquer son fouet et mit l'attelage au grand trot.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

Une lettre publiée dans plusieurs journaux, sous ce titre : Un quiproquo judiciaire, a fait connaître une erreur très-regrettable, et, en même temps, a fourni un prétexte à des récriminations injustes.

« Personne, très-certainement, ne regrette plus que nous que M. Fleury, à la suite d'une méprise qui s'explique par une ressemblance de nom et de prénom, ait été arrêté pendant six heures. Et n'eût-il été arrêté qu'un instant, nous le regretterions encore ; mais il faut voir les faits tels qu'ils se sont passés et se placer au point de vue de l'ordre des choses judiciaires auquel ils se rattachent : c'est ce que nous allons faire après avoir pris les plus sûres informations. — Le public appréciera ensuite.

» La justice était saisie depuis longtemps de nombreuses plaintes contre trois escrocs achetant à terme des marchandises, se les faisant livrer et les revendant au comptant et à vil prix. Comme tous leurs pareils, ces gens-là restaient peu de temps dans le même domicile et ils prenaient d'assez habiles précautions pour que leur identité eût été difficile à établir. L'un d'eux avait pris le nom de Fleury et le prénom d'Alphonse qui se trouvait précisément le nom et le prénom de la personne, victime de l'erreur que nous déplorons. En outre, les premiers renseignements recueillis indiquaient qu'il demeurait rue de Seine et c'est sur ces

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 10 janvier 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de M<sup>me</sup> Émilie CARLEN

Vers la fin de l'été de 1821, les capitaines Brant et Kornelli retournaient dans leurs foyers, après la levée du camp de manœuvres de Christiania.

Heureux d'être délivrés de leurs fatigues et de leurs pénibles marches par la chaleur et la poussière, ils voyaient avec délice approcher le moment de se reposer sur leurs lauriers.

Voyageant dans la même voiture, ils tenaient une conversation intime, assaisonnée par-ci par-là d'un de ces jurons énergiques, familiers aux militaires.

La reproduction est interdite.

données que le mandat d'amener fut rédigé.

» M. Fleury fut arrêté à six heures du matin et conduit à la préfecture, là, ses réclamations furent immédiatement accueillies par le chef de bureau de la sûreté; mais le temps matériel nécessaire pour vérifier les réclamations, les allées et les venues indispensables, prirent quelques heures et après avoir été amené devant M. le juge d'instruction Cramail, dont l'esprit d'équité et la bienveillance consciencieuse sont si connus, M. Fleury fut mis en liberté avant midi.

» Qu'on ne parle donc pas de plainte vaine! Jamais plainte, quand elle est légitime n'a eu plus de chance d'être entendue qu'aujourd'hui. Quant à nous, nous nous exprimons toujours d'ouvrir nos colonnes aux réclamations justes; sachant que c'est ainsi que veut être servi le gouvernement de l'Empereur.»

DÉBATS.

A ceux qui disent : croit-on que l'Angleterre pourra se dispenser plus aisément à Gibraltar qu'à Corfou de subir la force mystérieuse et invincible, attachée de nos jours au principe des nationalités et au principe des frontières naturelles? « M. Weifs fait observer dans son bulletin des Débats, que ce raisonnement pourrait bien pêcher par trop de précipitation.

» D'abord, poursuit-il, l'Angleterre n'a encore cédé les îles Ioniennes que métaphysiquement. Ensuite il n'est pas dit que, cédant les îles Ioniennes, elle ne gardera pas la citadelle de Corfou; ce qui fait que, par suite de son généreux sacrifice, elle aurait, en agrandissant la Grèce, agrandi du même coup, la zone militaire d'une forteresse anglaise. En troisième lieu, on peut céder Corfou et même Malte, sans avoir aucune envie de céder Gibraltar.»

LE TEMPS.

M. Erdan continue, dans le Temps, ses études sur « les réformes romaines. » Il concède au gouvernement papal la réalisation de quelques améliorations dans l'ordre matériel « les seules pour lesquelles Pie IX, paraît avoir conservé, à la suite de ses épreuves, quelque sympathie personnelle : »

« Un ministre laïque, Jacobini, a imprimé une activité tranquille, mais continue, aux travaux publics. Les Antonelli et Mertel, les plus habiles de ce monde essentiellement médiocre, ont puissamment contribué à introduire dans cette Chine Européenne les idées du mouvement économique contemporain. Ils ont fondé une banque, qui est peut-être une des meilleures de l'Europe, et, en tout cas, l'une des plus populairement organisées, puisqu'elle émet des billets de 5 francs. Les chemins de fer ont été concédés, et, sous la pression révolutionnaire du reste de l'Italie, ils s'achèvent. Bref, je pense que le génie civilisateur des affaires a gagné du terrain presque autant qu'on pouvait le désirer. A cet égard, on n'a pas de très-grands reproches à faire au Vatican. Il est, en cela, comme en tout, tracassier, vétilleux, méticuleux et même puéril; mais sa torpeur est sécoüée; il marche à pas comptés, mais il vit, il va devant lui.

» En conscience, ajoute M. Erdan, c'est là tout ce que je puis dire à l'avantage du gouvernement temporel. Pour le reste, il n'y a rien, rien, rien.»

LA FRANCE.

La France dément, d'après ses informations particulières, la nouvelle du prochain voyage à Paris de Victor-Emmanuel, donnée par les principaux organes de la presse italienne.

Pour extrait A. LAYTOU.

« Si tu savais, dit alors Kornelli à son compagnon avec un sourire présomptueux, combien de grâces tu dois au ciel de voyager en ma compagnie! Tu n'ignores point que je suis le favori de la capricieuse fortune. Elle me le prouve en m'envoyant sans cesse de jolies petites aventures. Quoi de plus agréable que de retrouver, juste au moment où l'on a besoin d'un bon gîte, un ancien ami, qui nous recevra sans doute à bras ouverts!

— Je l'espère aussi; car, malgré un léger penchant à la mélancolie, Gustave Lindorm était un de nos meilleurs camarades; ami sûr et fidèle, toujours prêt à vous ouvrir son cœur et sa bourse, à l'heure du besoin; noble et digne caractère, en un mot. On peut dire de lui, avec plus de raison que de toi, qu'il est le favori de la fortune. Né pauvre comme un rat d'église, le voilà devenu, par héritage, propriétaire de deux magnifiques domaines. Et tous les cœurs que tu as conquis ne pèsent pas ensemble autant qu'une tonne de son excellente terre.

— Esprit vulgaire et prosaïque, tu ne comprends pas et tu ne comprendras jamais en quoi consiste mon avantage. Mais qu'il sorte un des ambes dont je rêve presque chaque nuit, et je serai le plus heureux des mortels.»

En ce moment la voiture entra dans une avenue de grands arbres soigneusement taillés. Bien que pres-

Chronique locale.

On nous écrit de Castelfranc :

Une intéressante solennité a eu lieu ces jours derniers au château d'Anglars. M. le commandant Bonafous-Murat avait reçu du Grand-Chancelier de la Légion-d'honneur, la mission de remettre à M. le comte Joachim Murat, notre honorable député, le brevet et les insignes du grade d'officier, auquel il a été appelé au mois d'août.

M. le commandant Bonafous avait voulu réunir, au tour du récipiendaire, quelques amis et quelques notabilités de notre arrondissement, qui ont répondu avec empressement à son bienveillant appel. La cérémonie a été suivie d'un grand dîner auquel assistaient, en dehors de la famille, M. le marquis de Fleury, Préfet du Lot; M. le colonel de gendarmerie, commandant la légion; M. le marquis du Tillet, receveur-général; M. le maire de Cahors; MM. Emile Dufour, Demeaux, Lurguie, Dupuy, membres du conseil général; Dulac, juge de paix, Mercier, maire de Puy-l'Evêque; Baldy, ancien maire de Prayssac; Gleize, juge au tribunal de Cahors, etc., etc.

Au dessert, le commandant Bonafous, s'est levé et a prononcé avec émotion les paroles suivantes :

» Monsieur le Préfet, et vous Messieurs, » En vous proposant de porter la santé de » M. le comte Murat, permettez-moi de vous » dire que j'ai été heureux que l'amiral Hame- » lin, Grand-Chancelier de l'Ordre Impérial » de la Légion-d'Honneur, se soit souvenu » qu'il avait dans le Lot un ancien compagnon » d'armes auquel devait revenir la mission » d'attacher la Croix d'Officier sur la poitrine » de son jeune parent, député au Corps légis- » latif.

» M. le comte Murat a dû son avancement » dans l'ordre au concours qu'il n'a cessé de » prêter, aux vastes et généreuses pensées de » l'Empereur pour la gloire du pays et le » bien-être du peuple; en même-temps que » ses travaux, comme secrétaire de la Cham- » bre, lui donnaient l'occasion d'utiliser son » zèle et son intelligence; aussi, dans cette » circonstance solennelle, ai-je ambitionné » l'honneur d'être entouré du premier magis- » trat et des premières autorités du départe- » ment, ainsi que de ses amis et des membres » du Conseil général de l'arrondissement qui » l'a élu, afin que cette réunion devint une » double fête de famille.

» Mon cher neveu, vous êtes dans le départe- » ment du Lot, le représentant direct de » l'illustre fondateur de notre famille, dont la » mémoire est demeurée chère à notre pays, » parce que le peuple qui le vit naître, savait » que, sur le trône, il en fut toujours aimé et » jamais oublié!

» Je demeure le dernier de ses neveux qui » ai été témoin des aspirations généreuses de » son cœur, avec le triste privilège de l'avoir » embrassé le dernier des siens, sur le sol » Français! Ce souvenir, mon cher ami, m'a » doublement ému! En accomplissant la mis- » sion que j'ai été si heureux de remplir, je » savais que, fidèle à cette tradition, vous » avez voulu les intérêts de votre département » qui vous les avait confiés durant la législa- » ture qui va finir; j'ai la conviction qu'il rend

que aveuglés par la pluie torrentielle, nos deux amis distingués bienôt avec joie une grande maison de superbe apparence. Ils ordonnèrent au conducteur de faire halte dans la première cour, pour ne pas salir, avec leur modeste voiture de paysan, les belles allées sablées qui conduisaient à l'habitation, à travers les plus élégants parterres de fleurs.

Cette précaution, jointe à la violence du mauvais temps, fut cause que personne à Engelvik ne s'aperçut de leur arrivée. Légèrement désappointés d'un début qui promettait si peu, ils montèrent le large et bel escalier du perron, et, ouvrant timidement la porte, qui n'était que poussée, ils se virent dans un long vestibule, semblable à une serre, tant il était garni de fleurs et d'arbustes en caisses.

« Diablement aristocratique! dit Kornelli; mais comment nous y prendre pour pénétrer plus avant? Nous ne pouvons rester là! »

Il y avait plusieurs portes dans le vestibule; mais la clef n'était sur aucune d'elles. Ces messieurs allèrent donc tout droit à une double porte faisant face à celle qui leur avait livré passage. Elle s'ouvrit, et ils se trouvèrent dans un carré sur lequel donnaient deux pièces.

« Autre embarras! où frapper maintenant? » dit Brant en jetant un regard de regret sur les précieux tapis qu'il salissait de ses bottes trempées.

justice à tous vos efforts, et j'espère, avec vos nombreux amis, que le grade qui vient de vous être accordé, ne sera pas le dernier dans la longue carrière qui vous reste à parcourir!»

M. le comte Joachim Murat, avec une expansive facilité d'élocution et un accent qui a pénétré tous les cœurs, lui a répondu en ces termes :

Messieurs,

« Après la distinction dont l'Empereur a daigné m'honorer, rien ne pouvait m'être plus doux que de recevoir cette marque d'une auguste bienveillance au milieu de mes compatriotes, puisque c'est à eux que j'en suis redevable.

» Si j'aime, en effet, à reporter à mes collègues de la Chambre, dont les indulgents suffrages m'ont appelé à la dignité de secrétaire, le mérite de la proposition dont j'ai été l'objet, n'est-ce pas à vous, Messieurs, qui, oubliant mon insuffisance pour ne vous souvenir que du nom que j'ai l'honneur de porter, m'avez choisi pour votre mandataire, que doivent s'adresser tout d'abord mes remerciements et ma reconnaissance. Acceptez-en le témoignage, Messieurs, vous et tons ceux qui, n'étant pas ici, y ont, avec vous, d'imprescriptibles droits, il part du fond du cœur!

» Quelles que soient les joies ou les déceptions que l'avenir me réserve, le souvenir de cette fête amicale me sera toujours précieux, et quand avec la conscience du peu que j'ai fait je rechercherai, en vain les titres que je pouvais avoir à la faveur qui m'a été accordée, et que j'éprouverai l'ardent désir de m'en rendre digne, je n'aurai qu'à penser à celui des mains duquel j'ai reçu aujourd'hui ces insignes, qu'à méditer l'exemple que nous offre sa vie entière, pour savoir comment on mérite la gratitude de son pays, l'estime de soi-même, l'attachement et la considération de tous!

» Je vous demande donc la permission de boire, avec vous, à notre hôte vénéré, et de vous associer aux sentiments qu'il m'inspire, car il vous les inspire comme à moi!»

Le lendemain et les jours suivants nous nous trouvons convoqués à d'hospitalières réunions dues à la présence de M. le comte Murat dans nos parages, chez M. Mercier, maire de Puy-l'Evêque, qui a porté, au dessert, un toast cordial à la réélection prochaine de notre honorable député. M. le comte Murat lui a répondu par quelques mots empreints de son habituelle modestie et dans lesquels il a remercié ses hôtes de l'indulgent appréciation de ses efforts, alors que le département du Lot l'avait accepté, en quelque sorte, sur parole en lui ouvrant les portes de la vie politique, à un âge qui eût dû être, disait-il, un motif d'exclusion contre lui.

Nous ne pourrions que nous répéter en rendant compte avec détails de l'hospitalité offerte à M. le comte Murat, à Prayssac, chez M. Baldy; à Luzech, chez M. Lurguie. Les cantons de Puy-l'Evêque et de Luzech y étaient représentés par leurs plus éminents représentants. Des toast chaleureux y ont été échangés de part et d'autre. A Prayssac, notre honorable député a associé le nom du héros dont l'image s'y dresse glorieusement aux prospérités de cette heureuse cité, prospérités dont elle est, en si grande partie, redevable à l'infatigable

— Chut! j'entends parler, je crois; voyons ce que nous avons à faire. Par malheur, nous ressemblons plus, en ce bel état, à des voleurs de grand chemin qu'à des divinités de la guerre; mais je compte sur mes manières et un peu aussi sur ma figure pour trahir l'homme du monde aux yeux de personnes intelligentes.

— Allons, fat que tu es, compte sur ta bonne mine et sur la faveur de la fortune, et ouvre, que notre sort se décide bien vite!

Kornelli ouvrit résolument, et un tableau enchanteur s'offrit à leurs regards étonnés et ravés.

Dans un petit cabinet, meublé et décoré avec une exquise recherche, le baron et la baronne de Lindorm étaient assis sur un moelleux sofa. Le baron, dont les traits mâles et beaux reflétaient le bonheur et la douce paix de l'âme, avait un livre à la main et se penchait vers sa jeune femme. Elle tenait sur ses genoux leur enfant, âgé de onze mois, qui venait de s'endormir en savourant le premier nectar de la vie.

La baronne était d'une éclatante beauté; elle possédait encore tous les charmes de la jeune fille, rehaussés par les chastes attraits de la jeune mère.

Tout à coup Lindorm ôta à l'enfant son petit bonnet et le baisa au front.

« Oh! finis, je t'en prie! lui dit sa femme avec un sourire enchanteur, en se reculant un peu; n'é-

initiative de M. Baldy, A Luzech, on s'est plus spécialement occupé de la question du chemin de fer, qui intéresse si vivement notre canton. M. le comte Murat nous a confirmés dans l'assurance qu'une prochaine réparation nous serait enfin accordée. « Tout en laissant à l'histoire, nous disait spirituellement notre honorable député, le soin de mettre en relief les titres séculaires que vous avez à la célébrité, je me demande ce que dirait César et ce qu'il penserait de notre civilisation, lui qui nous décrit si complaisamment les laborieux travaux de son siège, si, d'ici à quelques années, il revenait en ce monde et qu'on le conduisit en chemin de fer à Uxellodunum! « César (celui-là du moins) ne reviendra pas, je le crains; mais il nous restera le chemin de fer, et c'est une compensation à laquelle vous vous rallierez, je l'espère!... »

Nous nous y rallions, en effet, avec un sincère et reconnaissant empressement, et je crois pouvoir me faire l'organe des cantons de Puy-l'Evêque et de Luzech en renouvelant à M. le comte Joachim Murat l'assurance de notre affectueuse gratitude et des souvenirs sympathiques que son trop court passage a laissés parmi nous.

Le 1<sup>er</sup> janvier courant la gendarmerie de Lalbenque a dressé procès-verbal contre le sieur P. F., cultivateur, d'Aujols, accusé de vol.— Par suite dudit procès-verbal un mandat d'amener a été lancé contre le sieur P. F.

Dans la nuit du 3 au 4 courant, un incendie a éclaté au village de Combeplane, commune de Rouffiac, et a détruit une grange, appartenant au sieur Cayla (Bertrand).

Les pertes occasionnées par ce sinistre s'élèvent à 4,635 fr. Le bâtiment était assuré à la compagnie du Phénix. On attribue les causes de l'incendie à la malveillance.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, concernant les ramoneurs :

« Paris, 25 décembre.

« Monsieur le préfet, je me propose de vous adresser prochainement des instructions qui vous permettront d'assurer une surveillance plus efficace sur les ramoneurs, tant au point de vue de la protection des enfants qui exercent le métier sous la conduite de patrons, que pour la répression des délits de mendicité et de vagabondage qui sont reprochés à ces jeunes ouvriers.

» Les maîtres ramoneurs ayant déjà commencé leurs tournées annuelles, il eût été difficile de les soumettre immédiatement à la réglementation qui pourra être adoptée, et qui, empruntée à la loi des 22 février, 4 mars 1851, relative aux contrats d'apprentissage, ne serait susceptible d'être mise en vigueur que lors de la campagne prochaine, c'est-à-dire après que les contrats auront pu être rédigés au pays d'origine.

» Toutefois, afin de prévenir dès à présent et autant que possible le retour des abus reprochés aux patrons, ou des délits de mendicité et de vagabondage si fréquemment signalés, il convient que l'administration prescrive un redoublement de surveillance à l'égard des ramoneurs.

» Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Préfet, d'adresser à cet égard des instructions spéciales aux maires et aux commissaires de police.

» Recevez, etc.

» Ministre de l'Intérieur, Signé: F. DE PERSIGNY.»

veille pas ce petit criard; j'ai eu assez de peine à l'endormir.

— Mais alors, ma Georgina, il ne faut pas non plus que tu t'en ailles le coucher; me promets-tu de rester ici? répondit-il en arrangeant le tabouret sur lequel reposaient les pieds de la baronne.

— Oui, Gustave, je te le promets, à condition que tu n'interrompes pas si souvent ta lecture; continue, je meurs de curiosité.

— Volontiers, chérie, si tu consens à me payer d'avance de ma peine par dix baisers au moins.

— C'est trop, dit-elle en riant; tu en exiges toujours un par page, et cela prend un temps! Recommence vite, ou nous n'arriverons jamais à la fin.

— Oui, je commence, mon ange, mais par les baisers!

Et prenant dans ses mains la tête de la jeune femme, il se mit en souriant à exercer son droit.

En ce moment la porte s'ouvrit et nos deux officiers parurent.

Rapide comme la pensée, Lindorm prit un châle dans le coin du sofa et le jeta sur les épaules de sa femme. Puis il se leva et s'approcha courtoisement des nouveaux venus.

La suite au prochain numéro.

On s'est souvent demandé, dit le *Moniteur judiciaire*, si un maire est forcé de faire exécuter une délibération prise par le conseil municipal et approuvée par le préfet.

Cette question présente d'assez sérieuses difficultés, car, en définitive, le maire seul a les actions de la commune, et le conseil ne délibère que pour approuver ou permettre.

A l'occasion d'une question à peu près identique. M. le ministre de l'intérieur a décidé nettement que :

« Le devoir du maire était de faire exécuter les délibérations du conseil municipal, et il a ajouté que si le maire ne le faisait pas, il devait être considéré comme refusant de faire un des actes qui lui sont prescrits par la loi.

» Dans ce cas, a dit M. le ministre, en vertu de l'art. 15 de la loi du 18 juillet 1857, le préfet aurait le droit de faire exécuter la délibération par un délégué.»

Nous recevons de M. Raphaël Périé la lettre suivante, en réponse à l'article de M. Léopold Limayrac, publiée dans le *Journal du Lot*, de samedi, 3 janvier. Nous insérons cette lettre textuellement et intégralement, nous donnerons ainsi une nouvelle preuve de notre loyauté.

A Monsieur Léopold Limayrac, membre du Conseil général.

Monsieur,

» M'attirer les sympathies de tous les hommes de cœur et d'intelligence de mon pays, de tous ceux qui, dégagés des liens grossiers de l'ignorance, sentent tressaillir leur âme aux noms si doux, de progrès, de tolérance et de liberté, telle a été mon unique ambition en prenant une plume modeste pour écrire l'*histoire du Quercy*.

» Aussi, Monsieur, lorsqu'un homme de votre valeur veut bien m'adresser publiquement, sans arrière pensée aucune, un mot d'éloge et d'encouragement, oh ! alors, je l'avoue, je suis heureux, quelque peu fier même, et me trouve récompensé bien au-delà de mon mérite.

» Vous connaissez, dites-vous, mon amour de la vérité. En ce cas, ce ne serait pas vous qui, armé d'une plume, taillée par la peur ou le besoin de flatter, seriez venu me donner le pusillanime conseil de désertir le mâle drapeau de Tacite, l'immortel modèle des *annalistes*, pour suivre la pâle bannière d'une muse de fantaisie qui, lorsqu'elle rencontre sur ses pas le vice un peu trop découvert, s'empresse de lui jeter son voile et se détourne, disant comme *Tartufe à Dorine* :

..... Ah ! mon Dieu ! je vous prie ; Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir. Comment ? — Couvrez ce sein que je ne saurais voir.

» Eh ! bien, donc, Monsieur, puisque, vous aussi êtes un ami de la vérité quand même, vous me permettez bien alors de vous le dire ici sans détour : Grande, très-grande a été ma surprise lorsque, lisant vos observations, dictées, du reste, je le reconnais, par un noble patriotisme ; j'ai vu que vous m'adressiez le reproche d'en avoir manqué en quelque sorte, moi-même, en me faisant l'écho d'une vieille accusation de *félonie* lancée par d'injustes chroniqueurs à la face de Jean Ratier, baron de Castelnaud-des-Vaux, votre compatriote, et cela, pour avoir fait son devoir, en tournant le dos à Montfort, chef de la croisade, pour embrasser le parti national de son légitime suzerain Raymond VI, comte de Toulouse et de Quercy.

» Mais où donc, Monsieur, avez-vous vu que je me sois fait l'écho *approbatif* bien entendu, de cette accusation ? J'ai cherché partout et n'ai point trouvé. Voici, au contraire, ce que j'ai lu dans mon livre au sujet de Montfort : « Pour lui la religion n'était plus, il faut bien le dire, qu'un prétexte, un masque. Ce qu'il voulait par dessus tout, c'était anéantir la puissante maison de Toulouse pour élever la sienne à sa place. » Vous pouvez le voir, Monsieur, j'ai parlé de lui moins bien que vous, mais *absolument* comme vous. Je poursuis : Ailleurs, ayant à parler de ce comte Baudoin, livré par Ratier de Castelnaud à son légitime suzerain, qui, malgré que Baudoin fût son frère, ordonna bel et bien de le pendre devant lui aux branches d'un chêne, je me suis exprimé de la sorte, à moins que je ne me trompe, au sujet des nombreuses terres que venait de lui donner Montfort, en récompense de ses honteux services. « A la bonne heure ! mais ce seigneur (Baudoin) que la politique autant, sans doute, que la religion avait poussé dans les rangs des ennemis de son pays et de son frère, n'en devait pas moins recevoir bientôt la punition de sa faute, tranchons le mot, de son crime. »

» Vous le voyez encore, Monsieur, mon langage, sauf la forme, beaucoup moins belle chez moi, sans aucun doute, est absolument le même, et j'en suis ou ne peut plus heureux. Eh ! comment, d'ailleurs, je vous le demande,

aurais-je pu, moi, me ranger, dans cette circonstance, du côté, de la force contre le droit, moi qui, ayant à raconter, dans la première partie de mon livre, le supplice, injuste autant que cruel, infligé par César à ces nobles défenseurs d'Uxellodunum, traités de pervers par un de ses lieutenants, traçai alors fiévreusement les lignes suivantes :

« Oui, nous le savons, c'est ainsi, en effet, que les conquérants heureux ont toujours appelé les glorieux martyrs de l'indépendance des peuples. Quoiqu'il en soit, à partir de cet abominable exécution, tout fut dit en Gaule, car les dernières lueurs de nationalité venaient de s'éteindre dans le sang des glorieux mutilés d'Uxellodunum. Qu'un lieutenant de César, devenu leur bourreau, les insulte, à la bonne heure ! quant à nous, enfants du pays, qui leur donna le jour, et qu'ils illustrèrent alors à jamais par leur noble sacrifice, il nous sera sans doute permis de nous proclamer fiers, d'une telle descendance, et nul ne saurait trouver, mauvais si, quelque peu ému au récit de leur dévouement et de leur malheur, nous n'avons pour les défenseurs d'Uxellodunum que d'orgueilleuses larmes et des paroles sévères pour leur illustre bourreau. »

Est-ce là, Monsieur, permettez-moi de vous le demander encore, le langage d'un homme disposé à propager les erreurs ou les doctrines de gens toujours prêts à s'incliner devant le Veau d'or, ou, si vous le préférez, le Dieu succès ? Oh ! non, vous ne l'avez jamais pensé, comme ont pu le croire, en lisant vos observations, quelques personnes peu réfléchies ou malveillantes.

C'est dans ce juste espoir, Monsieur, que je vous prie d'être bien convaincu d'une chose, c'est que nous, ici, ne vous est plus sincèrement, et permettez-moi de le dire plus affectueusement dévoué que celui qui signe.

Raphaël Périé.  
bibliothécaire de Cahors.

Cahors, le 4 janvier 1863.

M. Léopold Limayrac trouvera-t-il que la lettre de M. Raphaël Périé soit une réponse bien précise ou du moins bien complète à son dernier article ? Nous l'ignorons encore.

Si nous avons bien compris le sens de la dissertation historique de M. Limayrac, son but a été de défendre la mémoire de Jean Ratier, baron de Castelnaud-des-Vaux (aujourd'hui Castelnaud-Montrater), accusé de félonie et de trahison, par de vieilles chroniques, au sujet de l'arrestation du comte Baudoin, au château de l'Olmie, en 1214. L'annaliste du Quercy demande à son contradicteur, dans quelle page de son livre, il a pu trouver quelque passage qui prouve, qu'il se soit fait l'écho de la calomnie contre l'ancien Seigneur de Castelnaud. Puis, il s'attache à proclamer qu'il ne mérite pas le reproche de prendre parti pour la force contre le droit, et il cherche à donner des preuves de ses sentiments patriotiques, par diverses citations tirées de ses écrits.

Puisque le débat n'existe ici qu'entre l'historien du Quercy et M. Limayrac, au sujet de la conduite de l'illustre seigneur, qui donna son nom à la ville de Castelnaud, nous n'avons pas à intervenir dans cette lutte. M. Limayrac n'a certes pas besoin du concours de notre plume et de notre jugement pour apprécier la lettre qui lui est adressée.

Mais l'écrit de M. Périé contient un passage, qui nous touche directement, et qu'il nous appartient de relever.

Depuis que nous avons publié le compte-rendu de la dernière production historique de M. le bibliothécaire de Cahors, le *Journal du Lot* n'a pas hésité à insérer, selon ses desirs, deux articles de l'annaliste du Quercy. Et, maintenant, dans un troisième article, qui n'est pas à notre adresse, il laisse échapper pour la première fois quelques traits malicieusement contre notre critique littéraire. Si nous prenons la peine de faire attention à ces petites rancunes, qui portent en elles-mêmes une réfutation suffisante, c'est encore une preuve de notre générosité. La droiture de nos intentions nous donnait lieu de penser, que nous avions, peut-être, quelques titres à la reconnaissance de l'écrivain. En voyant se manifester cette réclamation un peu tardive, après plus de trois semaines de silence, nous n'avons pu nous empêcher de sourire...., et aujourd'hui, — pas plus qu'en écrivant notre compte-rendu, — nous ne sentons pas même s'élever en nous un germe d'amertume.

Après avoir analysé le livre de M. Périé et signalé avec franchise les qualités et les défauts, nous avons dû reproduire quelques-unes des principales objections, que les lecteurs de son œuvre répétaient autour de nous. Parmi ces objections, il en est une qui paraît surtout avoir froissé l'écrivain. Au sujet des mœurs trop relâchées d'une partie du clergé, au moyen-âge, on lui reproche d'avoir trop

fréquemment renouvelé ses attaques ; d'avoir dit trop librement les choses par leur nom, et d'avoir présenté le vice trop à nu. Si nous avons bonne mémoire, un critique d'un autre journal avait le premier donné l'éveil sur ce même défaut. A ce propos, nous avions dit, en style figuré : « La muse de l'histoire est austère et chaste, et quand elle rencontre le vice trop à découvert, elle se détourne, pour y jeter un voile. » M. Périé, ne trouvant pas cette phrase de son goût, ou ne voulant pas en comprendre le vrai sens, croit pouvoir y découvrir la peur de la vérité, ou le besoin de flatter ! Dans l'interprétation des pensées et des sentiments d'autrui, on peut quelquefois avoir des goûts divers : nous ne contestons pas à M. Périé le droit d'avoir le sien.

Mais la plupart de nos lecteurs auront compris, comme nous, que la Muse de l'histoire, dont il s'agit ici, n'est pas une muse de fantaisie, mais bien la muse de la décence, et du respect des mœurs. Quand elle rencontre le vice trop révoltant, cette muse austère et chaste détourne ses regards, et se hâte de le couvrir d'un voile à demi-transparent, pour ne pas le montrer dans sa complète nudité. En agissant ainsi, l'histoire ne cherche pas à cacher la vérité ; elle la peint avec décence, pour ne pas offenser les regards des âmes pures. En histoire, comme en poésie, on pourrait peut-être dire, avec un poète, que, dans le récit de certains vices, il faut éviter de pousser à bout la luxure latine, et d'alarmer les oreilles pudiques :

« Le latin dans les mots brave l'honnêteté,  
» Mais le lecteur Français veut être respecté. »

La plume, qui donne ces conseils, ici comme dans le feuilleton du 10 décembre, n'a pas oublié que l'histoire doit être, par-dessus tout, la lumière de la vérité, comme le disait Cicéron : cette plume, à laquelle la vérité ne fait pas peur, et qui a toujours abhorré la flatterie, n'a eu d'autre intérêt que celui de dire la vérité avec une impartialité franche et consciencieuse ; elle n'a eu d'autre complaisance, que celle d'être bienveillante, en disant la vérité. Ce n'est pas là désertir le mâle drapeau de Tacite, cet immortel modèle des annalistes, dont les sublimes peintures pourront donner plus d'une fois à l'annaliste quercynois d'éloquents leçons.

Quant à notre appréciation du livre de M. Périé, les uns nous ont trouvé juste, les autres trop modéré, et l'auteur paraît nous trouver trop sévère. Il n'y a là rien qui étonne : dans notre siècle, comme au temps de Malherbe, l'art de contenter tout le monde est encore à découvrir.

Louis LAYTOU.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

## Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

### ITALIE.

Naples, 5 Janvier. — Hier soir, quelques individus de la basse classe ont tenté une démonstration réactionnaire. On a fait une quinzaine d'arrestations ; au nombre des personnes emprisonnées sont deux curés, plusieurs prêtres et un colonel bourbonnien chez qui on a trouvé des documents indiquant une conspiration réactionnaire. Un pétard a éclaté près de la maison du général commandant la garde nationale ; il n'a fait aucun mal. La population est tranquille.

Rome, le 2 janvier 1862.

Hier, à l'occasion du jour de l'an, le Saint-Père a reçu la visite des états-majors et des officiers français de l'armée d'occupation.

Sa Sainteté a prononcé une allocution de circonstance qu'il m'est impossible de vous redire dans son entier, mais dont je puis vous donner les points les plus saillants.

Après le discours de présentation prononcé par le général Montebello, commandant l'armée française, le Pape s'est exprimé à peu près ainsi :

« Je remercie les officiers français des bons souhaits qu'ils viennent de m'offrir par l'organe de leur brave et digne général, j'y suis très-sensible.

« Le monde entier connaît la valeur de l'armée française ; mais jamais plus belle mission n'a été confiée à leurs armes par la volonté de leur auguste Empereur que celle de garantir le Siège du christianisme des assauts des méchants.

« Vous êtes l'accomplissement de cette parole divine qui a dit aux Océans en fureur : « Vous ne franchirez point les limites que j'ai tracées. Vous dites au flot révolutionnaire : Tu n'iras pas plus loin. »

Puis poursuivant son idée, le Saint-Père a dépeint le combat de Jacob qui, après avoir lutté toute une nuit contre un homme, lorsque le jour fut venu, s'avoua vaincu en présence de l'ange qui l'avait terrassé, il s'est écrié d'un

ton prophétique : « Ainsi seront vaincus et terrassés, le jour venu, ceux qui veulent faire de Rome sanctifiée par le sang de tant de martyrs, la capitale de la révolution et de l'impérialisme universelle ; car je vous le dis en vérité, ce n'est pas tant la juridiction temporelle du vicair de Jésus-Christ qu'ils attaquent, mais bien le christianisme qu'ils veulent détruire. »

Qu'il était beau dans ce moment le vénérable vieillard inspiré.

Vous devez comprendre que je rends ici le sens vrai et exact de l'allocution du Saint-Père, mais ce que je ne puis rendre s'est la majesté du Pontife, c'est la parole solennelle du vicair apostolique.

Après son discours, que je redis bien succinctement, le Pape a donné la bénédiction aux assistants en ces termes :

« Je donne la bénédiction de Dieu à vous tous et à vos familles, à la France, à cette France dont les enfants me donnent tant et de si grandes consolations.

« Je bénis votre magnanime Empereur et le Petit Garçon (textuel) auquel me rattachent non seulement les liens du cœur, mais aussi les engagements de la religion. »

Puis Sa Sainteté élevant la main : *Benedicite vos omnipotens Deus.*

Devant le signe de cette puissance mystérieuse mais réelle, tous les fronts, même les fronts des superbes se sont courbés.

Chacun est venu ensuite baiser la main du Saint-Père, pas un n'y a manqué.

(C. de Marseille.) J. Barile.

### ESPAGNE.

Le ministre des finances, M. Salaverria, a présenté à la chambre des députés divers projets de loi ayant pour objet : 1° la liberté de la vente et de la fabrication de la poudre en 1864 ; 2° l'abolition des droits d'octroi sur tous les objets imposés à l'exception des denrées de première nécessité ; 3° le privilège de ports francs accordé aux ports des îles Chafarinas ; 4° l'établissement d'une légère contribution sur les voyageurs et les marchandises allant à grande vitesse ; 5° une avance en titres de rentes 3 0/0 à faire aux communes sur les biens nationaux vendus ; 6° une modification des tarifs de la douane pour le fer, le coton et d'autres articles. Les projets d'émission déjà annoncés se confirment.

### RUSSIE.

D'après des lettres particulières de Saint-Petersbourg, la Russie serait à la veille d'accepter la candidature d'un prince bavarois au trône de Grèce.

— On mande des frontières de la Pologne. Un propriétaire, nommé Zarembo, qui venait de livrer aux autorités russes deux personnes chargées de percevoir les recettes du comité central secret, a été à son retour pendu dans une forêt.

### AMÉRIQUE.

Les confédérés se sont emparés de Holly-Spring dans le Mississippi, où ils ont pris une grande quantité de matériel. Ils ont détruit le pont de la rivière Obiron, coupant ainsi les communications de Jackson (Tennessee) avec Columbia et Cairo. Les confédérés marchent sur Grand-Junction, afin de couper les communications de Grant avec Corinth et Jackson. On croit que leur but est de s'emparer de Nashville, après avoir battu Rosankranz, et d'annihiler ainsi tous les résultats de la campagne de Grant dans le Mississippi. Rien de nouveau dans l'armée du Potomac.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Paris.

9 janvier.

Tous les abords du palais des Tuileries étaient encombrés mercredi soir par le concours des voitures qui conduisaient les invités au bal donné par Leurs Majestés. Le palais était resplendissant de lumière.

On évalue à près de 3,000 le nombre des invités.

— Un deuxième avertissement est donné au journal *l'Opinion du Midi*, dans la personne de M. Soustelle, gérant du journal, et dans celle de M. l'abbé d'Alzou, vicair-général de Mgr. l'évêque de Nîmes, signataire de l'article.

### FUNÉRAILLES DE S. EM. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Les funérailles de S. Em. Mgr. l'archevêque Morlot, Grand aumônier de l'Empereur, ont eu lieu aujourd'hui avec une grande solennité. Dès 8 heures, le clergé métropolitain était à l'archevêché afin de procéder à la levée du corps. Toutes les troupes commandées pour le convoi étaient sur pied, chacune à son poste d'ordonnance, sous le commandement de M. le général Soumain, commandant de la place de Paris. La garde de Paris et les sergents de ville avaient organisé partout le service d'ordre.

La foule était immense, dès 9 heures, tout le long de l'itinéraire du cortège funèbre.

A 9 heures sonnantes, le cercueil a été placé sur le char crépiné d'argent sur velour noir. Le chapeau de cardinal couronnait sa coupole. Il était traîné par six chevaux noirs richement caparaçonnés et conduits à grandes guides blanches par des piqueurs montés et des piqueurs à pied.

Voici l'ordre dans lequel le cortège a défilé sur les quais :

Une escouade de garde de Paris, un escadron de lanciers, un général de brigade.

Un bataillon de chasseurs à pied, et musique en tête. Le 30<sup>e</sup> de ligne, tambours et musique en tête, le 72<sup>e</sup> de ligne. Les tambours de la garde à pied de Paris, M. le général Soumain, commandant en chef et son état-major.

La garde de Paris à pied formait la haie à droite et à gauche du cortège.

Puis, venaient les frères de la doctrine chrétienne conduisant l'Ecole d'enfants, dite de Saint-Nicolas. S. Em. en était le protecteur. Cinq belles voitures de deuil à deux chevaux portant le clergé métropolitain. La croix et la crose pastorales, la mitre et tous les insignes archiépiscopaux portés par les clercs de Notre-Dame.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Debeauvais, curé de Saint-Thomas d'Aquin ; M. de Vaise, vicaire général de la grande aumônerie ; un chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis, et M. Molinier, doyen du chapitre métropolitain.

Le deuil était conduit par MM. Lagarde, de Cuttoli, Lemée et Petit, secrétaires généraux et particuliers de Son Eminence.

Après le char, marchait un clergé nombreux et une foule considérable de fidèles.

A la suite du cortège venait la voiture de S. Eminence ; deux voitures de l'Empereur, une voiture au prince Napoléon, une voiture à la princesse Mathilde, neuf voitures de deuil vides.

Le 60<sup>e</sup> de ligne, avec tambours et musique, et un général de brigade en tête. Le 97<sup>e</sup> de ligne, six pièces de canon du 9<sup>e</sup> d'artillerie, le 8<sup>e</sup> lanciers, musique en tête, et la garde à cheval de Paris.

Tous les drapeaux et les tambours étaient voilés de crêpe.

Le défilé du cortège a duré 40 minutes ; sa tête était à Notre-Dame, que sa queue n'était encore qu'on Pont-Royal.

La foule était prodigieuse dans Notre-Dame, dans toute la Cité, et sur tous les ponts et quais du voisinage. L'immense terrain libre, devant

la morgue, a été envahi par la multitude et converti en un instant.

Le portail de Notre-Dame, jusqu'à la hauteur de la Galerie des rois, avait reçu une superbe tenture noire, liserée de blanc et tente armoriée.

MM. les chanoines prébendés et honoraires de l'église de Paris, ainsi que MM. les curés du diocèse, précédés de la Croix du chapitre, sont venus recevoir, conjointement avec le chapitre métropolitain, le corps de son S. Em. le cardinal Morlot, à la porte de l'église.

Une salve de douze coups de canon, tirée par une section du 9<sup>e</sup> d'artillerie, établie sur la berge du quai de la Tournelle, annonçait bientôt à la foule l'entrée du corps du prélat sous les voûtes de la métropole. Le cercueil a été placé sur le catafalque, autour duquel sont venus se placer tous les grands corps de l'Etat : Les cordons du poêle étaient tenus par NN. SS. les évêques de Blois, de Versailles, de Nancy, de Meaux. D'autres évêques en grand nombre, ainsi que tous les cardinaux français, à l'exception du cardinal archevêque de Chambry, assistaient à la cérémonie. De nombreuses députations de religieuses non cloîtrées et des religieux de tous ordres, occupaient les tribunes et une partie de la nef.

Après la messe, qui a été célébrée par Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, ont eu lieu les cinq absoutes prescrites par le pontificat.

Une nouvelle salve de douze coups de canon, a annoncé la fin de la cérémonie qui a duré une heure et demie.

Immédiatement les troupes qui étaient massées autour de la Cathédrale se sont retirées dans leurs quartiers.

Il est arrivé aujourd'hui d'importantes dépêches d'Athènes. On dit que le général Halerges a été mandé par l'Empereur aux Tuileries.

— Dans le monde diplomatique, on continue de se préoccuper de la question de Gibraltar. Cette affaire, déclinée à dessein par les feuilles anglaises, paraît beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'avait pensé originellement.

— Le prince Napoléon est allé, hier, avec quelques amis, chasser dans la forêt de Verrières. On dit, au Palais Royal, contrairement à certains bruits qui ont circulé, il y a quelques jours, que S. A. I. prendra part à la discussion de l'adresse au sénat.

Il est question, comme successeur du cardinal Morlot, à l'archevêché de Paris, de M. Deguerry, curé de la Madeleine.

— M. Imhaus, ancien directeur du bureau de la Presse, au ministère de l'intérieur, est appelé à une recette générale.

— On annonce de Turin l'arrivée, dans cette capitale, de M. Nigra, ambassadeur du roi d'Italie en France. L'honorable envoyé serait chargé, par l'Empereur, d'une communication spéciale, pour S. M. le Roi Victor-Emmanuel.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Théâtre de Cahors.**

Dimanche, 11 janvier 1863.

Troisième représentation de M<sup>lle</sup>

**ADÉLINE LACOMBE**

Première chanteuse des principaux théâtres de Bordeaux, Lyon, Toulouse.

**LES DRAGONS DE VILLARS**

Opéra comique en 3 actes.

M<sup>lle</sup> LACOMBE remplira le rôle de *Rose Friquet* qu'elle a créé à Bordeaux.

M. MENDIOROZ, celui de *Sylvain*.

M. St-CHARLES, celui de *Belamy*.

Le spectacle commencera par un vaudeville du répertoire.

Les Bureaux s'ouvriront à 7 heures. — On commencera à 7 heures et demie.

Après le succès obtenu par M<sup>lle</sup> LACOMBE dans les *Dragons de Villars*, l'auteur lui adressa la lettre ci-après :

Chère Madame,

J'apprends avec bonheur le magnifique succès que vous avez obtenu à Bordeaux dans les *Dragons de Villars*, j'avais espéré d'être témoin de votre triomphe et des ovations dont vous avez été l'objet ; mais les événements n'ont pas permis que j'eusse cette bonne fortune, je compte bien cependant prendre ma revanche, si, grâce à votre beau talent, les *Dragons de Villars* établissent à Bordeaux leur quartier d'hiver.

Je vous dois déjà, Madame, un grand succès à la Haye, je sais tout ce que vous avez fait pour que mon ouvrage soit bien monté à Bordeaux et je vous en remercie du fond de mon cœur, je voudrais pouvoir vous baiser les mains et vous dire tout ce que je ressens pour vous de vives sympathies, je voudrais vous dire combien je partage les sentiments de tous ceux qui vous aiment et vous admirent.

En attendant qu'un si doux rêve se réalise, daignez, Madame, agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de ma vive reconnaissance.

Signé : **AIMÉ MAILLARD**,

Auteur de la musique des *Dragons de Villars*.

**CENT MILLE FRANCS à gagner pour 25 c.**

Jeudi 15 janvier Tirage définitif (loterie St-Point), irrévocablement fixé par l'Autorité supérieure. — Pour recevoir, à toutes destinations, Quarante derniers BILLETS, adresser (mandat de poste ou timbres-poste). Dix Francs au Directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue Rivoli, 68, Paris. — 180 lots. Gros lot 100,000 fr.

**VILLE DE CAHORS.**

Marché aux grains. — Samedi, 10 janvier 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	497	76	22 <sup>f</sup> 32	78 k. 240
Mais.....	96	41	13 <sup>f</sup> 30	»

**BULLETIN FINANCIER.**

**BOURSE DE PARIS.**

8 janvier 1863.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	70 50	» 10	» »	» »
4 1/2 pour 100.....	99	» 50	» »	» »

9 janvier.

	Au comptant :			
3 pour 100 .....	70 40	» »	» »	10
4 1/2 pour 100.....	98 75	» f	» »	25

10 janvier.

	Au comptant :			
3 pour 100 .....	70 40	» »	» »	»
4 1/2 pour 100.....	98 40	» »	» »	35

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

*Naissances.*

9 janvier. Alazard (Jeanne-Lucie), faubourg Saint-Georges.

*Mariages.*

7 — Cambrouse (Jean), vigneron, et Bédier (Marguerite), domestique.  
7 — Guilhou (Pierre), jardinier, et Astruc (Marie), sans profession.  
9 — Pointis (Jacques), md. colporteur, et Bouche (Bertrande), sans profession.

*Décès.*

8 — Bayrennat (Jean-Paul), 17 mois, rue Saint-Urcisse.  
10 — Soulié (Jeanne), sans profession, 57 ans, rue du Cheval-Blanc.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

**15 JANVIER**  
Jeudi prochain  
**Tirage**  
définitif (Loterie St - Point)  
irrévocablement fixé par l'Autorité supérieure des  
**180 LOTS TOUS EN ESPÈCES**  
et du **GROS LOT de 100.000 FRANCS**  
**A GAGNER POUR 25c.**  
**Derniers BILLETS**

Pour recevoir dans les DÉPARTEMENTS par retour du courrier DERNIERS BILLETS, adresser de suite (mandat-poste ou timbre-poste) au Directeur du Bureau-Exactitude rue Rivoli, 68 (place Hôtel-de-Ville), à Paris.

10<sup>FR.</sup> pour 40 BILLETS | 15<sup>FR.</sup> pour 60 BILLETS | 25<sup>FR.</sup> pour 100 BILLETS.  
(CET IMPORTANT TIRAGE NE SERA PAS RETARDÉ)

**Le Temps**  
JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE  
LITTÉRAIRE, COMMERCIAL.

A partir du 1<sup>er</sup> Décembre, le journal le **TEMPS**, organe des opinions libérales, a augmenté son format sans augmenter ses prix.

Il est le **plus grand**, le **plus complet**, et par conséquent le **moins cher** des journaux de Paris.

Il publie tous les jours des **DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES COMMERCIALES**, indiquant, le jour-même, le mouvement des principales places de France et de l'étranger.

**ROMANS-FEUILLETONS** signés de nos premiers écrivains.

**PRIMES GRATUITES**, composées des meilleurs romans contemporains, format Charpentier, édition Michel Lévy.

Des numéros d'essai et le catalogue des **primés gratuites** seront envoyés à quiconque en fera la demande, par lettre affranchie, à M. Claudon, administrateur, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

**ABONNEMENTS** { Trois mois : 16 fr.  
DES DÉPARTEMENTS. { Six mois : 32

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

**VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE**  
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**POUDRE DE ROGÉ**  
Purgatif aussi sur qu'agréable  
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Seidlitz.

**PERLES D'ÉTHÉR DU D<sup>r</sup> CLERTAN**  
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

**PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC**  
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

**PILULES DE VALLET**  
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

**PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :**  
A Cahors, Vinel ; — Figeac, Puck ; — Agen, Cabanès ; — St-Geré, Lafon ; — Souillac, Plancaissagne.

**POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ**

**Aux Fabriques de France**  
**MAISON GREIL**  
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon.  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
Le sienr André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartrreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

**Réglisse Sanguinède**  
**Pectoral** reconnu le meilleur pour guérir les **Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac**. Mangé après les repas, c'est le **digestif le plus efficace**. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature **Sanguinède**, — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors dans toutes les pharmacies.

**PIÉTAIN**  
**GUÉRI en 24 HEURES**  
et sans opérations, par le **TOPIQUE NORMAND** de E. DAVY, pharmacien à Bayeux (Calvados).  
Prix du Fl. : 2 fr. 50 c. avec l'instruction 40 centim. par mouton, chaque flacon pouvant en guérir 25.  
Dépôt à Cahors ph. Vinel ; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

**CASTANET**  
LITHOGRAPHE, A CAHORS  
Billets de mariages, etc., etc.  
Cartes de Visite  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.